

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR





DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

IGPN CADRE

Paris, le n 2 SEP. 2015

Madame la Contrôleure générale,

Par lettre (n° du 17 juillet 2015, vous avez interrogé le chef du centre de réfention administrative (CRA) de Toulouse-Cornebarrieu (Haute-Garonne) sur les conditions du transfert, en juillet, de Mme ses deux enfants du centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne) à l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle. Vous relevez que les deux enfants de l'intéressée ont effectué ce trajet dans un véhicule ne comportant pas de "sièges-auto" (systèmes de retenue utilisés pour le transport des enfants dans les véhicules à moteur).

Je souhaite à cet égard vous apporter les précisions suivantes.

A titre liminaire, je rappelle que Mme et ses deux enfants ont été placés au centre de rétention administrative de Toulouse-Cornebarrieu du 1er au 8 juillet 2015 en application d'un arrêté du préfet des Pyrénées-Orientales.

Ce centre fait partie des CRA autorisés à accueillir des familles.

Le 8 juillet, cette famille, accompagnée de quatre agents d'escorte du centre de rétention administrative de Toulouse-Cornebarrieu, a pris un vol à destination de Paris pour être conduite au CRA du Mesnil-Amelot. Sur place, vous avez pu relever les conditions satisfaisantes de prise en charge des enfants, notamment sur le plan matériel. Vous avez également souligné le comportement particulièrement respectueux de l'ensemble des agents d'escorte à l'égard de Mme et de ses deux enfants.

...J....

Madame Adeline HAZAN Contrôleure générale des lieux de privation de liberté 16-18, quai de la Loire B.P. 10301 75921 PARIS CEDEX 19

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU \$5800 PARIS CEDEX 08 - Adresse internet : www.police-nationale.interieur.gouv.fr

Le 9 juillet, aux alentours de 05 h 00, les quatre agents d'escorte du CRA de Toulouse-Cornebarrieu ont utilisé un véhicule d'une capacité de neuf places, mis à disposition par le CRA du Mesnil-Amelot, pour conduire la famille vers l'unité locale d'éloignement de la police aux frontières de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle afin d'embarquer sur un vol à destination de Berlin.

f

Les "sièges-auto" avaient été préalablement installés dans ce véhicule, mais il s'est avéré que leur positionnement était inadapté. Les quatre escorteurs, le conducteur, Mme et ses deux enfants se trouvaient dans le véhicule. Or, l'installation préalable des "sièges-auto" sur les places du milieu limitait la possibilité pour l'intéressée de rester à proximité de ses deux enfants. Il n'était pas concevable, par souci de sécurité, qu'elle occupe la seule place encore disponible située à côté de la porte latérale. L'escorte a donc souhaité modifier l'organisation et le positionnement des "sièges-auto" à l'arrière, permettant ainsi à Mme d'êre installée près de ses enfants. De surcroît, ce choix était justifié par l'anxiété qu'ont pu ressentir les enfants au cours du transfert (départ matinal, température extérieure peu élevée, absence de luminosité...).

Il convient également de souligner que la famille était en possession de nombreux bagages, ce qui limitait les possibilités d'agencement du véhicule et notamment l'emplacement des "sièges-auto". L'escorte et la famille devant se trouver deux heures avant le décollage à l'aéroport, les déais ne permettaient plus de changer de véhicule.

La fille de Mme agenoux de sa mère et le bébé, dans un "cosy", était sur ceux de l'un des escorteurs à côté de la mère.

Le transport, sur une distance de trois kilomètres, a été effectué à une allure réduite afin de garantir la sécurité de Mme et de ses deux enfants, qui ont bénéficié d'une grande attention de la part des agents escorteurs. Vous constatez par ailleurs que leur prise en charge à leur arrivée à l'unité locale d'éloignement s'est effectuée de manière adaptée au regard de la présence d'enfants.

Néanmoins au regard de vos observations, je tiens à vous informer qu'il sera dorénavant demandé aux agents escorteurs de prendre préalablement attache avec chaque intervenant dans ce type d'escorte afin de prévoir et d'adapter la disposition des "sièges-auto" pour assurer dans les meilleures conditions possibles la sécurité tant des étrangers en cours de reconduite à la frontière que des policiers.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'expression de mes respectueux hommages.

Le préfet, directeur général de la police nationale,